



VILLE DE XERTIGNY

PROCES VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 Juin 2026
à 20h30 à l'Hôtel de Ville

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en Séance Ordinaire, à l'Hôtel de Ville de XERTIGNY, le 5 Juin 2026 à 20h30, sous la Présidence de Monsieur Michaël THIEBAUT, Maire.

Etaient Présents :

BERNIER Vincent
DELEPINE Anne
DEPARIS Laura
DUCHENE Denis
DURAND Stéphane
ETIENNE DUREN Marie-Françoise
ETIENNE HONORE Cécilia
GEHIN Hugo
GRANDCLAUDON Robert
GUEDES Anthony
HAYOTTE Michel
JANSSEN-FERRY Fanchon
LAPOIRIE André
LAVE Michel
MANGEAT Delphine
MUNIER Claudine
PIERREL Maxime
SCASSO Jérémie

THIEBAUT Michaël

Pouvoirs :

GEHIN Patricia à MUNIER Claudine
MARCOT Véronique à THIEBAUT Michaël
PLANCHON Laure à GUEDES Anthony
THIEBAUT Emmanuelle à SCASSO Jérémie

Secrétaire de Séance :

JANSSEN-FERRY Fanchon

SOMMAIRE

- Procès-Verbal de la Séance du 6 Mai 2026

- Autres :
 - Accueil de Loisirs Sans Hébergement 2026

- Finances :
 - Révision des Loyers de Chasse

- Institution :
 - Election des Délégués des Elections Sénatoriales

- Personnel :
 - Création de Postes Non-Permanents pour Besoins Saisonniers (Jobs d'Eté)

- Intercommunalité :
 - SDEV – Transfert de la Compétence « Eclairage Public »

- Questions et Informations Diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter la Délibération Fixation des Indemnités de fonction (Complément) suite à une demande de la Préfecture. La demande est validée à l'unanimité des présents.

Autres :

Organisation d'un ALSH et Tarifs pour la Saison 2026

Vu la Commission Politique Jeunesse du 20 Mai 2026,

SCASSO Jérémie se retire de la salle. Claudine MUNIER ne prend pas part au vote.

CENTRE AERE

Monsieur le Maire explique que la Ville de Xertigny propose aux familles, chaque été, un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de 4 semaines, en appui sur la Ligue de l'Enseignement des Vosges, avec l'embauche d'une Directrice spécifique, Isabelle MENTION, et des animateurs saisonniers, dont la majorité Xertinois. Suite à l'avis de la Commission Politique Jeunesse qui s'est réunie le 20 Mai 2026, il propose de reconduire le dispositif suivant les conditions de déroulement suivantes :

- La Ligue de l'Enseignement organisera un Centre Aéré à Xertigny du **Lundi 6 Juillet au Vendredi 31 Juillet 2026** ;
- L'accueil sera ouvert aux enfants **dès 3 ans et ce jusqu'à 15 ans** ;
- L'accueil se fera **dès 7h30 et ce jusqu'à 18h30** dans les locaux de la Maison des Associations ;
- Une sortie par semaine est prévue au planning avec repas tiré du sac (les goûters sont également fournis chaque jour par la Ligue de l'Enseignement) ;
- Les enfants inscrits seront **obligatoirement inscrits à la semaine et demi-pensionnaires**.

Monsieur le Maire propose que la Commune de Xertigny continue à prendre en charge une bonne partie des frais réels (60% correspondant à environ 7 200 €) afin de continuer à proposer des tarifs avantageux aux Xertinois. Les prix à la semaine seraient donc de l'ordre de 82 € pour les quotients inférieurs à 800 et 92 € pour ceux supérieurs (une réduction serait appliquée par la Ligue la semaine du 13 Juillet du fait du jour férié). Monsieur le Maire précise qu'un mini-camp à Saulxures sur Moselotte avec 2 nuitées sera organisé pour les plus grands du centre la semaine du 13 au 17 Juillet avec un surcoût pour les parents et un nombre de places limitées.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, donne son accord pour l'organisation d'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement par la Ligue de l'Enseignement dans les locaux de la Maison des Associations du 6 Juillet au 31 Juillet 2026, autorise Monsieur le Maire à signer la Convention d'Objectifs et de Moyen concernant la Gestion de l'Accueil Collectif de Mineurs à cet effet avec la Ligue de l'Enseignement des Vosges, fixe les tarifs suivants en cas d'inscription :

CLSH 2026	Xertinois		Extérieurs	
	Prix Semaine		Prix Semaine	
	Quotient Familial Inf à 800	Quotient Familial Sup à 800	Quotient Familial Inf à 800	Quotient Familial Sup à 800
Montant Semaines Complètes avec Aide Communale	82,00 €	92,00 €	125,00 €	135,00 €
Montant Semaine du 13 Juillet avec Aide Communale	66,00 €	74,00 €	100,00 €	108,00 €

Il est précisé que le surcoût pour la participation au mini-camp sera de 40,00 € et que la Commune de Xertigny devra participer à l'équilibre de l'activité en fin d'exercice suivant le bilan réel présenté par la Ligue de l'Enseignement et le nombre d'enfants Xertinois réellement présents sur site.

Domaines :

Révision des Loyers des Baux de Chasse

Vu la Délibération n°27/19 du 3 Mai 2019 portant Renouvellement des Baux de Chasse et définition du Cahier des Clauses Générales et considérant la révision annuelle des Loyers de Chasse proposée par les services de l'ONF,

Monsieur le Maire explique que la Commune de Xertigny est engagée jusqu'au 31 Mars 2028 dans deux Baux de Chasse avec d'une part la Société de Chasse St Hubert et d'autre part celle de la Vallée de l'Aître. Il explique que l'article 13 du Cahier des Clauses Générales desdits Baux prévoit la révision possible par la collectivité du montant à l'hectare chaque année, suivant l'indice de fermage transmis par l'ONF. Au vu des montants pratiqués par les autres communes et en raison de la baisse annuelle constatée du nombre de chasseurs, il propose de continuer à ne pas appliquer pour 2026 la révision annuelle possible et donc de rester sur le montant arrêté en 2019 à l'hectare de 15,87 €. Il rappelle que la précédente Municipalité avait signé pour 2 ans (2025 et 2026) une Convention de Partenariat avec les deux Sociétés de Chasse en vue de la réalisation de travaux en Forêt Communale, du fait notamment du désengagement de l'ONF sur certaines prestations de fonctionnement et de la demande conjointe des Sociétés de Chasse d'abaisser les loyers annuels versés. En contrepartie des travaux réalisés (2 prestations par la St Hubert et 1 par la Vallée de l'Aître), une subvention exceptionnelle de 1 400 € / passage est ainsi versée par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer la révision annuelle proposée par les services de l'ONF, rappelle que le montant des loyers des baux de chasse restera donc de 15,87 € / hectare (montant inchangé depuis 2019), soit pour la Société de Chasse St Hubert un total de 8 311,00 € (471,6949 x 15,87 € =

7 485,80 € + 69,33 x 15,87 € x 3/4 = 825,20 €) et pour la Société de Chasse La Vallée de l'Aître un total de 4 006,84 € (252,4788 * 15,87) et décide qu'une subvention exceptionnelle pourra être délibérée en Conseil Municipal à l'une et l'autre des Sociétés de Chasse en cas de travaux forestiers effectués, validés en amont par la Municipalité et l'Agent Forestier.

Elections des Délégués des Elections Sénatoriales

Vu le Code Electoral, et notamment ses articles L 283 à L 290-1, le Décret n°2026-301 du 21 Avril 2026 et la Circulaire en date du 6 Mai 2026 de Monsieur Laurent NUÑEZ, Ministre de l'Intérieur et considérant que le Conseil Municipal de Xertigny comprend 23 membres et qu'il y a donc lieu de désigner 7 Délégués Titulaires et 4 Délégués Suppléants, Monsieur le Maire explique que les Elections Sénatoriales auront lieu le Dimanche 27 Septembre prochain. Lors de ces élections voteront, afin d'élire les Sénateurs, les Délégués Communaux désignés respectivement par leurs Conseils Municipaux. La Commune de Xertigny doit, à ce titre, désigner 7 Délégués Titulaires et 4 Délégués Suppléants. Les Délégués et leurs Suppléants sont élus simultanément par les Conseillers Municipaux sur une même liste, comprenant alternativement un candidat de sexe différent et suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel. Le quorum étant atteint, l'assemblée procède à l'élection. Une liste est candidate : « Liste THIEBAUT Michaël » composée de 7 Titulaires et 4 Suppléants.

Election des 7 Délégués Titulaires et 4 Délégués Suppléants :

- Nombre de Votants (enveloppes ou bulletins déposés)	23
- Nombre de Suffrages Déclarés Nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0	
- Nombre de Suffrages Exprimés	23
- Majorité Absolue	12

Résultat du 1er Tour de Scrutin de l'élection des Délégués Titulaires et Suppléants :

- « Liste THIEBAUT Michaël » 23 voix

Les 7 Délégués Titulaires (THIEBAUT Michaël, MUNIER Claudine, GUEDES Anthony, PLANCHON Laure, DUCHENE Denis, MANGEAT Delphine et LAVE Michel) et 4 Suppléants (GEHIN Patricia, DURAND Stéphane, JANSSEN-FERRY Fanchon et GRANDCLAUDON Robert) de la Commune de Xertigny sont élus au Premier Tour de Scrutin.

Personnel :

Création de Postes de Saisonniers (Jobs d'Eté)

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, la saison estivale et le besoin de personnels en renfort dans certains services de la collectivité et la rentrée prochaine et la stabilisation des effectifs dans les écoles de la collectivité,

Monsieur le Maire propose de reconduire le recrutement de jobs d'été pendant tout l'été afin de conférer à de jeunes Xertinois l'opportunité d'acquérir une première expérience professionnelle. Il explique qu'il y a lieu, à cet effet, de créer des postes non-permanents d'Adjoint Technique Territorial pour la saison estivale à venir afin d'assurer les missions complémentaires dues à la collectivité pendant cette période et/ou palier à l'absence des agents en congés. Suite à la réception de candidatures et sélection en interne, il apparaît nécessaire d'ouvrir 9 emplois non-permanent à temps complet d'Adjoint Technique Territorial polyvalent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'ouvrir 9 postes non-permanents d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35h / hebdomadaire) afin de palier à un besoin saisonnier d'activité des Ateliers Municipaux pendant la période estivale, pour une période de deux semaines chacun, dans les conditions prévues par le Code Général de la Fonction Publique, précise que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique Territorial et précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

Autres :

Transfert de la Compétence « Eclairage Public » au SDEV

Vu les Statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) approuvés par Arrêté Préfectoral n°DCL BFLI n° 029/2025 en date du 13 Mai 2025,

Vu les « conditions techniques, administratives et financières » approuvées par Délibération du Comité du SDEV lors de la séance du 4 Décembre 2025 et les participations financières aux projets d'éclairage public, investissement et entretien, votées par le Comité du SDEV lors des séances des 23 Mars 2022 pour l'investissement et 4 Décembre 2025 pour l'entretien,

Monsieur le Maire explique que les statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (SDEV) prévoit, depuis 2017, pour une durée de 4 ans, trois possibilités pour les communes en matière de compétence « éclairage public » : 1/ ne pas déléguer la compétence, 2/ déléguer l'investissement au SDEV, en conservant la gestion de la maintenance du réseau ou 3/ déléguer l'intégralité des compétences, à savoir l'investissement et la maintenance, comme c'est le cas actuellement.

La dernière période arrivant à terme en 2026, il est demandé aux communes de délibérer de nouveau sur le sujet pour une nouvelle période de 2027 à 2030. Au vu du délai imposé, mais également du renouvellement général du Bureau du SDEV, le Conseil Municipal valide le fait de déléguer l'intégralité des compétences pour cette nouvelle période 2027-2030. Toutefois, il est souhaité par les élus une résolution définitive des problèmes rencontrés par l'ancienne Municipalité et déjà remontés à l'instance. Un point à mi-terme (2029) est d'ailleurs programmé au sein du Conseil Municipal afin d'envisager ou non, le cas échéant si les problèmes perdurent, une solution alternative à déployer pour la collectivité dès 2031.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de transférer la compétence optionnelle « éclairage public », pour l'INVESTISSEMENT ET L'ENTRETIEN, au Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges pour les années 2027, 2028, 2029 et 2030.

Institution – Fixation des Indemnités de Fonction

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2123-20 à L 2123-24, le Décret n° 2022-994 du 7 Juillet 2022 revalorisant l'indice brut terminal de la fonction publique depuis le 1^{er} Juillet 2022 et la Loi n°2025-1249 du 22 Décembre 2025 portant Création d'un Statut de l'Elu Local,

Vu les Délibérations n°16/26 et 18/26 fixant le nombre d'Adjoints et de Conseillers Municipaux Délégués,

Vu la Délibération n°19/26 du 20 Mars 2026 valant Fixation des Indemnités de Fonction et la nécessité de la compléter, Considérant que lorsque le Conseil Municipal est renouvelé, les indemnités de ses membres, à l'exception de l'indemnité du Maire, sont fixées par délibération, que cette dernière intervient dans les 3 mois suivant l'installation du Conseil Municipal et qu'elle est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées ;

Considérant que les assemblées délibérantes sont tenues de fixer les indemnités de fonctions des élus concernés dans la limite des taux maxima prévus par la loi et qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer les indemnités de fonctions versées, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au Budget Municipal,

Faisant suite à la demande la Préfecture, le Tableau Annexe Récapitulatif des Indemnités arrêtées par le Conseil Municipal le 20 Mars 2026 est ajouté à la délibération correspondante.

Questions Diverses

Aucune Question Diverse n'a été déposée par les Elus Municipaux.

Informations Diverses

1\ Agenda :

- **6 Juin** : AG des Maires Ruraux
- **6 Juin** : Centralisation des PV des Elections Sénatoriales
- **9 Juin** : CA du Collège Camille Claudel
- **11 Juin** : RDV avec la MSVS
- **12 Juin** : Permanence et Réunion d'Informations – ALSH 2026
- **16 Juin** : Réunion du SISS – Projet de Mur d'Escalade au Gymnase
- **18 Juin** : Cérémonie du 18 Juin
- **19 Juin** : Journée d'Accueil des Maires en Préfecture des Vosges
- **19 Juin** : Fête de la Musique organisée en partenariat avec les Chettas
- **23 Juin** : Réunion Publique avec l'Office de Tourisme sur le futur Guide de Destination de Xertigny
- **24 Juin** : Commission Tourisme, Patrimoine et Développement Economique
- **25 Juin** : AG des Amis d'ici
- **29 Juin** : Conférence des Maires de la CAE
- **7 Juillet** : Commission Vie Associative sur les Demandes de Subventions
- **Prochain CM : Jeudi 9 Juillet**

Le présent Conseil Municipal a été clôturé à 22h35.

A Xertigny, le 12 Juin 2026

Michael THIEBAUT
Maire de Xertigny

